

OFFRE CHR Santé

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de CHR Santé

CHR Santé est un contrat de complémentaire santé collective à adhésion obligatoire qui garantit les principaux frais de santé de vos salariés en complément du remboursement effectué par le régime obligatoire d'Assurance maladie. Il propose une formule CHR 1 qui reprend les garanties de l'accord conventionnel HCR, deux formules supérieures (CHR 2 et CHR 3), un « Renfort Dentaire + » ainsi que 3 options facultatives pour vos salariés.

SOUSCRIPTEUR	L'employeur, personne physique ou morale relevant de la CCN Cafés - Hôtels - Restaurants (HCR) IDCC 1979 Brochure n°3292.
ASSURES	Vos salariés et, si cela est prévu, leurs conjoint et enfants.
HOSPITALISATION⁽¹⁾	Prise en charge des frais de séjour en établissements conventionnés ou non, des honoraires (consultations et actes techniques), du forfait journalier, de la chambre particulière et des frais d'accompagnement. La garantie Hospitalisation longue durée est remboursée dès la formule CHR 2.
SOINS MEDICAUX COURANTS⁽¹⁾	Prise en charge des honoraires médicaux, des actes techniques médicaux et de chirurgie, de l'imagerie médicale, radiologie et échographie, des médicaments remboursés par la Sécurité sociale, des auxiliaires médicaux, analyses et transport ainsi que le remboursement des moyens de contraception et sevrage tabagique. A partir de la formule CHR 2, prise en charge d'un forfait annuel par bénéficiaire, pour les vaccins prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale.
OPTIQUE⁽¹⁾	Prise en charge des lunettes (2 verres + une monture), et des lentilles y compris jetables remboursées ou non par la Sécurité sociale. <i>Le remboursement s'entend remboursement de la Sécurité sociale exclu dans la limite d'un équipement tous les deux ans pour les paires de lunettes (une monture et deux verres). Cette période est réduite à un an pour les mineurs et pour ceux dont l'évolution de la vue justifie le renouvellement d'équipement.</i>
DENTAIRE⁽¹⁾	Prise en charge des consultations et soins dentaires ; des inlays-onlays, des prothèses dentaires et de l'orthodontie remboursées ou non et de la parodontologie/endodontie remboursées par la Sécurité sociale. A partir de la formule CHR 3, prise en charge de l'implantologie. Le Renfort Dentaire + est une option que vous pouvez souscrire dès la formule CHR 1 qui confère une amélioration de la prise en charge de l'ensemble des garanties dentaires.
AUTRES SOINS⁽¹⁾	Prise en charge du petit appareillage, des prothèses auditives et des cures thermales (y compris transport et hébergement) remboursés par la Sécurité sociale, de l'allocation Naissance ainsi que des actes de prévention.
MEDECINE DOUCE⁽¹⁾	Forfait annuel par bénéficiaire, selon le niveau de garanties choisi, pour les séances d'ostéopathe, acupuncteur, diététicien, étiopathe, chiropracteur, podologue ou pédicure, shiatsu, réflexologue, sophrologue, phytothérapeute, naturopathe, ergothérapeute, microkinésithérapeute, psychologue, psychomotricien, homéopathe, neuropsychologue. <i>Uniquement praticiens rattachés à une fédération reconnue.</i>
COTISATION	Définie à l'adhésion en fonction des assurés couverts et de leurs caractéristiques (âge, etc.), à la souscription. La cotisation évolue selon différents critères et notamment ceux liés aux assurés, aux résultats techniques, aux évolutions législatives et réglementaires.
DUREE	Annuelle, renouvelé par tacite reconduction chaque 1er janvier.



Bon à savoir

TROIS OPTIONS POUR UNE COUVERTURE OPTIMALE	Quel que soit le niveau de garanties socle que vous avez souscrit, vos salariés et leurs ayants droit peuvent adhérer facultativement à l'une des trois options permettant une couverture renforcée .
GARANTIE HOSPITALISATION LONGUE DUREE⁽¹⁾	En cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours, vos salariés bénéficient d'un forfait en euros, variant selon le niveau de garanties choisi, qu'ils peuvent utiliser dans la limite des frais engagés, dès la formule CHR 2.
OPTIQUE	Tarifs négociés sur les montures et verres, et garanties supplémentaires gratuites (casse 2 ans...) chez les opticiens partenaires du réseau « Carte Blanche » sur présentation de la carte de tiers payant.
SERVICE D'ASSISTANCE	24/24, 7 jours sur 7 pour aider vos salariés à surmonter les conséquences d'un événement (maladie, hospitalisation, etc.). Le service d'assistance est joignable au 01. 40. 25. 59. 62 ⁽¹⁾
ACCOMPAGNEMENT EMPLOYEUR	Kit d'accompagnement à la mise en place du régime de santé au sein de votre entreprise par Décision Unilatérale de l'Employeur

(1) Voir détails sur la Notice d'Information.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de votre contrat dans les conditions générales et dans les conditions particulières.



Toute une banque **PREDICA** - S.A. au capital de 997 087 050 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris - Adresse Postale : 75724 Paris cedex 15

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 616 162 RCS METZ. Siège social : 56/58 avenue André Malraux 57000 METZ. Immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07022719. Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX. Document non contractuel - Informations valables au 01/02/2017, susceptibles d'évolutions.